

	<b>Promotion Professionnelle Etudes Promotionnelles 2023</b>	<b>Référence :</b> CM/FA/2022/18
<b>Service émetteur :</b>	<b>Direction des Ressources Humaines</b>	Nombre de pages : 1
Rédigé par : Florence Aubert Validé par : Chloé Marasca	Le : 25/11/2022 Le : 28/11/2022	<b>Personnel concerné :</b> Personnel non médical
<b>Mots clés : promotion professionnelle études promotionnelles 2023</b>		

Pour l'année 2023, la commission de sélection organisée par la Direction des Soins est reconduite. Ainsi, les agents souhaitant bénéficier d'un financement de leurs études promotionnelles (formation d'aide-soignant, d'infirmier, de cadre et d'IPA) sont informés que la prise en charge est soumise à la validation de ladite commission.

En conséquence, les agents qui s'inscrivent auprès des instituts de formation doivent, **en parallèle**, déposer un dossier comportant cv + projet professionnel + date de passage du concours éventuel + 3 dernières fiches de notation auprès de la Direction des Soins ([direction\\_des\\_soins@ch-montperrin.fr](mailto:direction_des_soins@ch-montperrin.fr)) **au plus tard le vendredi 17 février 2023**.

Les agents seront reçus par la commission de sélection pour un entretien visant à évaluer leur projet professionnel. A l'issue, un ordre de classement sera proposé à la Direction des Ressources Humaines.  
La commission sera composée de :

- Madame MARASCA, DRH
- Madame LARUE, Directrice des Soins
- Un cadre supérieur de santé
- Un pair membre de la CSIRMT

Le rang de classement édité par les instituts sera croisé avec l'ordre de classement de la commission, ce qui permettra de déterminer les agents qui bénéficieront de la prise en charge en fonction des possibilités budgétaires.

Fait à Aix en Provence, le 28 novembre 2022  
Pour le Directeur  
Et par délégation,  
La Directrice Adjointe chargée  
Des Ressources Humaines et des Affaires Médicales,

Chloé MARASCA


